



Contribution à l'élaboration du Programme Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Décembre 2016

Contribution proposée par le groupe de travail PLUI du Conseil de développement

suite à l'échange avec le Comité d'instruction du PLUI du 7 octobre 2016

Avant-propos

Le 7 octobre 2016, deux représentants du Conseil de développement présentaient au Comité d'instruction du PLUI la contribution adoptée en séance plénière suite à la saisine des élus. Lors de cette présentation, Yannick Ollivier a suggéré aux membres de lire le projet de PADD en débat au regard de cette contribution.

4 réunions du groupe de travail PLUI du Conseil de développement ont permis de relire les 4 chapitres du projet de PADD en s'interrogeant systématiquement sur quatre points :

1/ en quoi les propositions contenues dans le PADD impactent- elles **la solidarité entre les communes ?**

2/ en quoi les propositions contenues dans le PADD impactent- elles **la qualité de vie des habitants et plus spécifiquement la présence des services de proximité ?**

3/ en quoi les propositions contenues dans le PADD impactent- elles **les territoires voisins ?**

4/ quels sont **les sujets manquants ?**

Table des matières

0. Remarques liminaires	5
1. Economie et Universités – Pour une métropole qui encourage l’innovation et l’emploi	5
1.1 <i>Sur le renforcement de l’attractivité économique</i>	5
• Expliciter les contours du partenariat université – recherche- industrie – Métropole et renforcer le pôle de recherche fondamental	5
• Renforcer le partenariat avec les territoires voisins en matière de développement économique.....	6
• Il n’existe pas qu’un seul modèle de développement économique pour rendre un territoire attractif.....	6
• Prioriser l’utilisation des friches.....	6
• Ne pas uniquement conforter la présence de l’économie dans le tissu urbain, mais également dans le monde rural.....	7
• La prise en compte des risques et pollutions dans l’aménagement économique	7
• Les zones commerciales existantes sont-elles bien réparties ?.....	7
• Le tourisme doit se penser à l’échelle de la région grenobloise.....	7
• Des activités touristiques compatibles avec l’évolution climatique	8
• Valoriser le patrimoine grenoblois... notamment par du marketing territorial.....	8
• Controverse sur la constructibilité des terres agricoles	8
• Etablir une convention entre la Métropole et les opérateurs de réseaux	8
2. Transports et déplacements – Pour une métropole apaisée assurant une mobilité efficace et adaptée aux besoins des territoires	9
2.1 <i>Sur les conditions d’une mobilité apaisée au service des relations de proximité</i>	9
• Mettre en place un observatoire de la mobilité pour adapter l’aménagement aux besoins..	9
• Des transports en commun toute l’année	9
• Des transports en commun pour les personnes âgées et invalides.....	9
• Faciliter la cohabitation des modes de transport.....	9
• Controverse sur l’offre de stationnement	9
• Développer la livraison des derniers kilomètres propres, rapide et peu encombrante.....	10
2.2 <i>Sur l’offre de mobilité au service de la Métropole polycentrique et de ses liens avec les territoires voisins</i>	10
• Proposer aux usagers une offre de transports en commun qui ne s’arrête pas aux frontières administratives de la Métropole.....	10

• Favoriser la création d’espaces innovants évitant les déplacements	11
• Plusieurs questions – propositions sur l’offre de transports en commun en zones peu denses	11
• Dédier des voies aux voitures partagées	11
• Recommandations sur les axes structurants vélo	11
• Une offre concertée, lisible, harmonisée et efficace des parkings relais sur l’ensemble de la région grenobloise	11
• Couvrir ou mettre sous tunnel les voies rapides ?	12
• Engager une consultation sur les restructurations routières et l'aménagement de la vitesse sur les voies rapides autour de Grenoble	12
• Diminuer autant que faire se peut les temps de trajet en transport en commun entre les polarités de la métropole	12
2.3 Sur l’amélioration des connexions avec les grands réseaux de transports régionaux, nationaux et internationaux	12
• Expliquer les compétences de la Métropole dans ce domaine	12
• Harmoniser et densifier l’offre de transports en communs « massifs » avec l’offre « urbaine »	12
3 Habitat, Politique de la ville et cohésion sociale – Pour une métropole solidaire	12
3.1 Sur la réponse aux besoins des habitants actuels et futurs et l’équilibre de développement de l’habitat sur le territoire	12
• Clarifier les modalités de la répartition des logements sociaux sur le territoire	12
• Lier la question des logements sociaux et celle des déplacements	13
• Des logements adaptés aux usages des habitants	13
• Associer les habitants à la construction d’un projet pour leur quartier	13
3.2 Sur la valorisation des quartiers prioritaires et des équipements	14
• Renforcer le lien entre les quartiers prioritaires et l’emploi	14
• Améliorer les équipements des quartiers prioritaires	14
• Clarifier l’ambition portée en matière de répartition des équipements universitaires	14
4. Environnement et cadre de vie – Pour une métropole durable et agréable à vivre	14
4.1 Sur l’adaptation de la Métropole au changement climatique	14
• Insister sur l’urgence de la situation	14
• Précautions à prendre sur la présence de l’eau	14
• La coresponsabilité dans la réduction des déchets	14
4.2 Sur la transition énergétique	15
• Faire des habitants et forces vives du territoire des acteurs de la transition énergétique	15

• Clarifier les engagements en matière de performance du bâti	15
• Des manques sur la question de la diversité du type de construction.....	15
<i>4.3 Sur la haute qualité résidentielle de la Métropole</i>	<i>15</i>
• Lutter contre les nuisances sonores (renforcer cet aspect dans les programmes murmur) .	15
• Renforcer des micros centres de multi modularité.....	15
• Co-construire des projets de quartier avec les habitants.....	15
• Favoriser les rencontres entre les habitants par des aménagements adaptés	15
• Inclure la question de la sécurité civile sur les aménagements urbains, en cohérence avec le schéma départemental de sécurité civile.....	15
<i>4.4 Sur la nature en ville et le renforcement de la biodiversité</i>	<i>16</i>
• Les corridors écologiques : un lien avec les territoires voisins	16
• Un espace cultivé pour chaque projet urbain.....	16
• Des oubliés sur la reconquête des berges	16
<i>4.5 Sur la santé et la réduction de l'exposition aux nuisances</i>	<i>16</i>
• Vérifier le respect des normes anti-radon	16
• Définir les zones « calmes » avec les habitants	16
• Conduire un travail similaire à la ville de Grenoble sur le plan municipal de santé à l'échelle de la Métropole	16

0. Remarques liminaires

Les membres du C2D font des propositions qui s'appliquent à l'ensemble du document et plus généralement à la démarche de construction du PLUI.

> Poser la question de l'articulation avec les autres documents PLH / PDU / ... mettre le schéma global de hiérarchie des normes en introduction et dans le chapeau de chaque partie.

> Créer une autorité régulatrice du PLUI (en cohérence avec l'Etablissement Public du SCoT) qui permette, après son adoption de vérifier sa mise en œuvre et évaluer au fil de l'eau ses impacts.

> Très peu d'objectifs sont chiffrés dans ce document, donnant l'impression d'un catalogue de bonnes intentions sans réel engagement politique.

> Quelle solidarité en matière d'ingénierie sur les contraintes techniques territoriales (assurée auparavant par la DREAL notamment) : mutualisation des ingénieries ?

> Interroger la pertinence du périmètre administratif vis-à-vis des sujets traités : notamment en montagne, ne sont même pas tracées sur la carte les relations avec les communes limitrophes de la Métropole (par exemple question du flux de la combe de Gières). Il manque une prise en compte des relations avec les territoires voisins.

1. Economie et Universités – Pour une métropole qui encourage l'innovation et l'emploi

1.1 Sur le renforcement de l'attractivité économique

- **Expliciter les contours du partenariat université – recherche- industrie – Métropole et renforcer le pôle de recherche fondamental**

Quels sont les besoins de l'Université et de la recherche en matière de foncier ? Existe-t-il une enceinte où des discussions sont menées entre l'Université, la Recherche, les acteurs économiques, la Métropole et ses territoires voisins ?

Quel est le rôle et la position de la Métropole dans ce partenariat ? Quelle est l'ambition portée par la Métropole pour rapprocher ces différents acteurs ? Comment est envisagé le déploiement de l'Université sur le territoire ? Les élus souhaitent-ils une Université formant un pôle concentré principalement sur le campus de Saint Martin d'Hères, la Tronche et le Polygone ou une Université pluri-antennes avec un déploiement éventuel sur le Grand Sud, dans un objectif de cohésion territoriale ?

→ La Métropole pourrait exprimer dans le cadre du PADD du PLUI son positionnement sur la pérennisation et le fonctionnement des grands outils de recherche.

Plus spécifiquement quel avenir les élus souhaitent-ils pour l'ILL? C'est un enjeu important pour l'attractivité pour les chercheurs et l'international. La Métropole doit se positionner sur le soutien de ce réacteur qui complète l'offre en matière de recherche fondamentale sur la structure de la matière.

Quels sont les espaces fonciers prévus pour le développement de l'université, la recherche et l'implantation d'éventuels grands équipements ? Quels liens entre les sites universitaires et leurs communes d'implantation ?

- **Renforcer le partenariat avec les territoires voisins en matière de développement économique**

Le développement économique ne se limite pas aux frontières administratives de la Métropole.

Comment les fonctions de centralité portées par la Métropole rayonnent-elles sur les territoires voisins ? Comment construire et pérenniser des actions à l'échelle de la grande région grenobloise et au-delà au sein de la Région ? Comment les stratégies économiques et foncières sont-elles pensées à cette échelle ?

→ Le C2D invite les élus à prendre connaissance de l'étude réalisée par les Conseils de Développement de la région Grenobloise en 2015 : [« Vers quelles activités, vers quels emplois pour les territoires du bassin grenoblois? »](#)

- **Il n'existe pas qu'un seul modèle de développement économique pour rendre un territoire attractif**

Qu'entendent les élus par développement économique ? L'objectif est-il systématiquement celui de la croissance ? Comment sont valorisées et encouragées les initiatives d'économie sociale et solidaire, d'économie circulaire et le développement d'autres formes de richesses sur le territoire ? (engagement citoyen, développement de la qualité de vie, présence de la nature, nourriture de qualité,...). Il serait intéressant d'utiliser les travaux réalisés sur les indicateurs de bien-être (Ibest) et les monnaies locales (Le Cairn).

- **Prioriser l'utilisation des friches**

La priorité dans l'utilisation des friches n'est pas suffisamment affirmée. Un terme qui n'est pas beaucoup utilisé sur les réserves foncières est celui de mutation. Des bâtiments sont inutilisés. Quelles sont les mutations passées, les espaces en mutation et les mutations possibles ?

Une réflexion sur l'utilisation des friches pour le développement économique pourrait être conduite à l'échelle de l'ensemble de la région grenobloise avant de rechercher d'autres espaces au sein du territoire de la Métropole.

→ Le rôle de l'EPFL en matière de développement économique pourrait être précisé.

- **Ne pas uniquement conforter la présence de l'économie dans le tissu urbain, mais également dans le monde rural**

La vitalité des milieux ruraux dépend de la présence d'activités économiques : pépinières d'entreprises, centre d'artisanat, petits commerces, ...

→ La Métropole pourrait réaliser un Schéma d'implantation d'espaces tiers-lieux, ou de coworking. Le C2D dispose d'une synthèse réalisée en 2015 sur ce point.

- **La prise en compte des risques et pollutions dans l'aménagement économique**

Le maintien d'activités industrielles dans le cœur de la métropole doit se faire tout en réduisant l'exposition des populations aux risques et pollutions.

Sur tout nouveau projet urbain ou extension, la préservation d'espaces doit prendre en compte les risques (glissement de terrains, affaissements, poussière, bruit). La métropole doit s'engager à communiquer de façon transparente avec les riverains avant chaque acceptation d'extension d'activité. Le choix de la collectivité d'accepter un risque supplémentaire doit pouvoir amener à l'étude des compensations aux riverains. Ce point est particulièrement sensible en ce qui concerne l'exploitation des carrières.

La Métropole doit s'assurer que des exercices et manœuvres de protection civile soient régulièrement organisés avec la population civile. La mise en œuvre du PLUI doit se faire dans un objectif de diffusion de la culture du risque et en lien avec des organismes compétents comme le SPPPY. La Métropole souhaite-t-elle inciter les communes à mettre en place des réserves communales ou citoyennes de sécurité civile ?

1.2 Sur l'amélioration de la qualité de l'offre commerciale

- **Les zones commerciales existantes sont-elles bien réparties ?**

Les zones commerciales sont génératrices de déplacements pour la plupart automobiles. Les zones commerciales et économiques existantes sont-elles bien réparties ? Par la création d'une nouvelle zone dans le grand sud pourrait-on limiter les déplacements sur cette partie du territoire ? En dehors de la création d'une nouvelle zone qui limiterait les déplacements ne serait-il pas utile de limiter la création de nouvelles zones ou l'extension de zones existantes ?

1.3 Sur le positionnement touristique de la Métropole

- **Le tourisme doit se penser à l'échelle de la région grenobloise**

Une articulation entre le tourisme d'affaire et le tourisme de loisir est à imaginer en lien avec les territoires voisins. Le Grand Sud pourrait avoir un rôle particulier à y jouer en lien avec le Trièves et les stations de l'Oisans. Il manque une offre touristique de villégiature pour la population locale.

- **Des activités touristiques compatibles avec l'évolution climatique**

"Conforter le rôle touristique et de loisir des sites de montagne" est un engagement qui ne peut s'entendre qu'en préparant la transition progressive de leurs activités vers des activités compatibles avec l'évolution climatique.

- **Valoriser le patrimoine grenoblois... notamment par du marketing territorial**

Il est nécessaire de créer et mettre en valeur des circuits culturels et patrimoniaux métropolitains. A titre d'exemple, il serait intéressant d'identifier des marqueurs territoriaux : patrimoine littéraire, gastronomique, ... par une démarche de marketing territorial aujourd'hui inexistante et en lien avec la nouvelle compétence culturelle.

On pourrait améliorer la signalisation et la mise en valeur des départ de randonnées depuis les communes de la Métropole et leur desserte en transports en commun (communication accrue / renforcer cette valorisation)

→ La Métropole doit en priorité renforcer et diversifier son offre hôtelière, y compris en hôtellerie de plein air (camping, site camping-cars), en lien avec les territoires voisins afin de favoriser le tourisme de court séjour.

1.4 Sur les activités agricoles et sylvicoles

- **Controverse sur la constructibilité des terres agricoles**

Plusieurs opinions coexistent au sein du groupe de travail sur ce sujet.

- Pour certains, il faut interdire totalement la possibilité de construire des bâtiments à usage d'habitation non liés aux exploitations et entreprises agricoles. Une réflexion sur l'encouragement de la relocalisation des habitations agricoles dans les hameaux pourrait-elle être menée ? Quels en seraient les avantages et inconvénients ?
- Pour d'autres il est important de laisser la possibilité aux agriculteurs d'habiter sur leur exploitation.

Il semble manquer de données sur ce sujet et sur l'évolution des exploitations et entreprises agricoles (un futur sujet pour l'Obs'y ?). La transformation de zones agricoles en zones constructibles ne risque-t-elle pas d'engendrer des spéculations ?

Concernant les fermes, exploitations et entreprises, une réflexion pourrait être menée sur leur embellissement et leur autonomie énergétique.

1.5 Sur le déploiement de l'offre numérique

- **Etablir une convention entre la Métropole et les opérateurs de réseaux**

Il est nécessaire de favoriser des conventions entre la Métropole et les opérateurs de réseaux sur les règles d'implantation des antennes relais (voir les recommandations

nationales sur le sujet) : aller plutôt vers beaucoup de petites antennes pour fragmenter les puissances.

Un schéma serait à présenter. Il devrait être travaillé avec les associations (associations spécialisées et associations d'habitants) sur ce sujet et privilégier la fibre qui limite les ondes, en complément avec le schéma départemental.

2. Transports et déplacements – Pour une métropole apaisée assurant une mobilité efficace et adaptée aux besoins des territoires

2.1 Sur les conditions d'une mobilité apaisée au service des relations de proximité

- **Mettre en place un observatoire de la mobilité pour adapter l'aménagement aux besoins**

L'enquête Ménage déplacement ne semble pas suffisante concernant la connaissance des usages des différents modes de déplacements. Pour adapter l'offre aux besoins, il est nécessaire d'avoir une connaissance fine des pratiques de mobilité ainsi qu'un retour des usagers. Cela pourrait se faire dans le cadre de comités d'usagers à l'échelle des bassins de vie et dépassant les frontières administratives des territoires.

Une carte pourrait être établie afin de mesurer la proximité des habitants des lignes de transports en commun en tenant compte de la fréquence de ceux-ci.

- **Des transports en commun toute l'année**

Il semble impératif de maintenir la fréquence des transports en commun toute l'année, même pendant les vacances scolaires et sur toutes les lignes.

- **Des transports en commun pour les personnes âgées et invalides**

La Métropole devrait réfléchir à des petites navettes, adaptées aux personnes âgées ou à mobilité réduite. Cela pourrait être mis en place en lien avec les CCAS des communes.

- **Faciliter la cohabitation des modes de transport**

La Métropole doit permettre ce qui favorise l'intermodalité. Les usagers devraient pouvoir monter dans les TC avec un vélo, hoverboard, trottinette,... à tout moment de la journée. L'offre de transports alternatifs (covoiturage, offre d'opérateurs privés) pourrait être intégrée dans les schémas d'intermodalité.

- **Controverse sur l'offre de stationnement**

Plusieurs opinions coexistent au sein du groupe de travail sur ce sujet.

- Certains sont en accord avec l'adaptation des obligations de réalisation au niveau de desserte, en ayant au préalable défini ce qu'est un bon niveau de desserte. Ces membres pensent qu'en contrepartie d'un haut niveau de desserte, de grands

parkings gratuits longue durée doivent être positionnés aux entrées de la Métropole, en concertation avec les territoires voisins.

- D'autres pensent qu'on ne peut pas contraindre autant le stationnement résident. Il faut permettre aux habitants de stationner de façon durable et simple leurs véhicules à proximité de leur lieu d'habitation. On a besoin de stationner pour ne pas utiliser sa voiture.

En revanche tout le monde s'accorde sur le besoin d'augmenter le nombre de stationnement pour les vélos.

Le groupe de travail constate qu'à aucun moment il n'est fait allusion aux deux roues motorisées dans le document qui ont également besoin de stationnement.

L'ensemble des participants s'accorde sur l'incohérence entre le transfert à la Métropole des parkings en ouvrage et l'absence de transfert de compétence pour le stationnement dans l'espace public.

- **Développer la livraison des derniers kilomètres propres, rapide et peu encombrante**

Il est nécessaire de créer un centre tri et d'approvisionnement proche des grands axes et de développer la liaison du dernier kilomètre en utilisant éventuellement les transports en commun existants ou des véhicules pouvant utiliser les rails du tramway.

→ Sur ce sujet, il semble manquer d'informations auprès des habitants sur le plan de logistique urbaine.

2.2 Sur l'offre de mobilité au service de la Métropole polycentrique et de ses liens avec les territoires voisins

S'appuyant sur le Cahier des Besoins réalisé par les Conseils de Développement de la région Grenobloise en 2015, les membres du groupe de travail retiennent les propositions suivantes :

- **Proposer aux usagers une offre de transports en commun qui ne s'arrête pas aux frontières administratives de la Métropole**

Mettre à plat le système de tarifs des transports en commun en imaginant une tarification plus équitable selon que l'on réside sur la Métropole ou sur un territoire voisin. Réinterroger les niveaux de la tarification solidaire.

Créer une coordination fédératrice à l'échelle de la région grenobloise, entre tous les territoires, qu'ils soient Autorités Organisatrices de Mobilité ou non. Une tête de chapeau pourrait être ajoutée à ce point sur la gouvernance « déplacement » au niveau de la région grenobloise en privilégiant l'efficacité et une offre qui corresponde aux parcours des gens.

Mettre en place un calculateur d'itinéraire unique qui agrège l'ensemble des données de tous les opérateurs et ne pas négliger les centralités secondaires.

- **Favoriser la création d'espaces innovants évitant les déplacements**

Inciter tous les espaces d'innovation et de réflexion pour les professionnels : tiers lieux, PDIE... Articuler des tiers lieux et des centres de multi modularité.

- **Plusieurs questions – propositions sur l'offre de transports en commun en zones peu denses**

L'offre de transports en commun spécifique au Grand Sud n'est pas assez connue.

Quelle est l'efficacité des transports à la demande ? Sur quelles communes est proposée l'expérimentation des Bus taxis ?

Des propositions issues du projet Phosphore, projet mené par la Métropole en 2013 ne pourraient-elles pas être reprises pour développer le transfert de la route vers le rail en entrée de métropole ? Par exemple pour le nord-ouest achever le Tram E par une boucle (qui contrairement à la variante fourche n'abaisserait pas la fréquence de desserte du Fontanil) qui tangenterait l'A48 (avec P relais et services), desservirait la ZAC Etamat et Cap38 et s'interfacerait avec la gare SNCF.

Donner un rôle plus prononcé aux gares

Penser les haltes ferroviaires comme de véritables points d'intermodalité, vérifier leur connexion aux transports en commun.

Evaluer le temps de trajets si des haltes sont ajoutées.

Penser le partage des coûts et avantages pour les gares qui desservent les territoires voisins.

- **Dédier des voies aux voitures partagées**

Dédier certaines voies sur voies rapides au partage de la voiture (covoiturage, auto-stop, ...)

- **Recommandations sur les axes structurants vélo**

Veiller à faire passer les axes vélos par les centralités secondaires existantes ayant du sens pour les habitants pour dynamiser ces centres.

Faciliter l'usage des axes vélos: fin de piste cyclable, traversées de route, feux rouges, signalétique,... souvent inadaptés. Prendre en compte la qualité et l'entretien du revêtement cyclable.

- **Une offre concertée, lisible, harmonisée et efficace des parkings relais sur l'ensemble de la région grenobloise**

Disposer d'une offre concertée, lisible, harmonisée et efficace de parkings relais et de covoiturage (une marque commune sur toute la région grenobloise, information disponible dans les calculateurs d'itinéraires, signalétique commune).

Proposer une concertation sur la gratuité ou non des P+R sur toute la région grenobloise (voir décision récente sur Pays voironnais) et mettre à plat la tarification.

- **Couvrir ou mettre sous tunnel les voies rapides ?**

Pour limiter les coupures urbaines, peut-on envisager de mettre sous tunnel et de verdir des voies rapides ?

- **Engager une consultation sur les restructurations routières et l'aménagement de la vitesse sur les voies rapides autour de Grenoble**

- **Diminuer autant que faire se peut les temps de trajet en transport en commun entre les polarités de la métropole**

Par exemple, la liaison Presqu'île scientifique/Domaine universitaire (modification tracé Tram B ou extension du projet de câble jusqu'au campus en sorte de rocade nord TC).

2.3 Sur l'amélioration des connexions avec les grands réseaux de transports régionaux, nationaux et internationaux

- **Expliquer les compétences de la Métropole dans ce domaine**

Pour mieux comprendre cette proposition, expliquer aux habitants les compétences et les leviers d'actions de la Métropole dans ce domaine.

- **Harmoniser et densifier l'offre de transports en communs « massifs » avec l'offre « urbaine »**

Horaires, arrêts, parkings d'accès,...

3 Habitat, Politique de la ville et cohésion sociale – Pour une métropole solidaire

3.1 Sur la réponse aux besoins des habitants actuels et futurs et l'équilibre de développement de l'habitat sur le territoire

- **Clarifier les modalités de la répartition des logements sociaux sur le territoire**

Comment est défini le « logement social »? Quels sont les objectifs par type de logements sociaux ? L'objectif de 25% de logements sociaux est-il valable à l'échelle de l'ensemble de la Métropole ou de chacune de ses communes ? Une réflexion par secteur de la Métropole plutôt que par communes ne serait-elle pas plus adaptée ? Cela permettrait d'avoir un objectif global pour des groupes de communes comprenant des communes de moins de 3500 habitants représentant des mini-bassins de vie.

La question de la mixité sociale est-elle également traitée pour que des classes moyennes s'installent dans les quartiers les plus défavorisés ? Comment est traitée la question de l'équilibre générationnel entre les communes et les quartiers ?

Par ailleurs en terme d'attribution de logements devrait être affiché l'objectif de loger en priorité les personnes n'ayant aucun logement.

Sur cette thématique, les membres du groupe de travail invitent les élus à prendre connaissance de la contribution du Conseil de développement sur le PLH de septembre 2016.

- **Lier la question des logements sociaux et celle des déplacements**

Quelles solutions de déplacement sont proposées aux habitants des logements sociaux ? Cette question est centrale, un paragraphe entier devrait afficher dans cette partie dédiée au logement les objectifs portés en matière d'accessibilité et d'ouverture des quartiers prioritaires.

Plusieurs questions pourraient y être abordées :

- Celle des contrats d'axe
- Celle de l'aménagement des quartiers situés autour des gares et haltes ferroviaires
- Celle du stationnement, en concertant les habitants sur leurs attentes et usages : stationnement de longue durée la semaine, enfouissement des parkings ou intégration des parkings dans les constructions pour libérer de l'espace public, ...
- **Des logements adaptés aux usages des habitants**

Les logements et leur environnement doivent être adaptés aux besoins des habitants :

- Au-delà de la question des personnes âgées, se pose celle de l'hébergement d'urgence notamment des migrants. Les logements existants sont-ils adaptés aux besoins des populations en difficulté et notamment des familles ?
- Une évaluation de l'adéquation entre les normes des nouveaux bâtiments et les usages de leurs occupants permettrait de mesurer le « bon usage » qu'ils en font.
- Pour assurer une qualité de vie aux habitants, un minimum de services de proximité doivent se trouver autour des logements notamment sociaux. Dans la contribution du Conseil de développement sur le PLUI de septembre 2016 sont précisés les services de proximité indispensables. Un accent pourra être porté sur l'accès à des services de santé. (lien vers avis)

- **Associer les habitants à la construction d'un projet pour leur quartier**

Qui mieux que les habitants et usagers peut pointer les manques et atouts d'un quartier ? Si chacun des quartiers de la Métropole et tout particulièrement les quartiers prioritaires pouvaient bâtir un projet qui s'inscrive dans un cadre métropolitain, cela permettrait sans doute de donner une âme au projet de territoire global qui trouve son expression urbaine via le PLUI.

3.2 Sur la valorisation des quartiers prioritaires et des équipements

- **Renforcer le lien entre les quartiers prioritaires et l'emploi**

Afin de favoriser l'accès à l'emploi des objectifs doivent être portés pour faciliter la mobilité des habitants de ces quartiers.

- **Améliorer les équipements des quartiers prioritaires**

Pour chaque quartier un parc urbain devrait accueillir les familles. Des objectifs pourraient également être portés pour améliorer/créer les équipements nécessaires à l'accueil petite enfance et enfance. Imaginer un urbanisme adapté aux enfants et qui prend en considération le genre.

Un équipement à rayonnement métropolitain devrait se trouver dans chacun des quartiers prioritaires pour favoriser le mix des populations. Ces équipements seraient bien entendu ouverts sur les autres quartiers de la Métropole et attireraient l'ensemble des habitants. Pour favoriser cela, il faut passer d'une tarification selon la commune à une tarification métropolitaine (pour les équipements culturels et sportifs notamment).

- **Clarifier l'ambition portée en matière de répartition des équipements universitaires**

Quelles sont les ambitions portées sur le territoire en matière de développement universitaire et de formation ? Souhaite-t-on renforcer les campus existants ou irriguer l'ensemble du territoire et notamment le Sud par des équipements de formation ?

4. Environnement et cadre de vie – Pour une métropole durable et agréable à vivre

4.1 Sur l'adaptation de la Métropole au changement climatique

- **Insister sur l'urgence de la situation**

La lecture de cette partie donne le sentiment aux membres du groupe de travail que la réelle mesure du changement climatique n'a pas été prise ...

- **Précautions à prendre sur la présence de l'eau**

Insister sur la façon d'empêcher l'arrivée et le développement d'espèces indésirables, notamment des moustiques tigre. Comment éviter la présence des eaux stagnantes ? Comment sensibiliser chacun aux gestes nécessaires de prévention ? Il est nécessaire d'installer un système d'information pérenne des habitants sur les effets du changement climatique.

- **La coresponsabilité dans la réduction des déchets**

En matière de gestion des déchets, plusieurs remarques pourraient être apportées sur le PADD du PLUI :

- Avoir pour objectif d'harmoniser la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire métropolitain
- Insister sur le rôle actif des habitants dans la réduction des déchets

S'engager sur la question des encombrants

4.2 Sur la transition énergétique

- **Faire des habitants et forces vives du territoire des acteurs de la transition énergétique**

Développer des rencontres, des lieux d'informations en incluant la population à toutes les étapes des différents processus (cogitation, délibération, décision, engagement).

Insister sur l'accompagnement des habitants dans les usages des bâtiments BBC

Elargir le plan climat au grand public

Créer des événements avec les habitants, l'université, le monde économique sur la production d'énergie (comme la biennale des villes en transition)

Liaison avec université et recherche en matière d'énergie : réfléchir aux nouvelles filières du modèle économique grenoblois.

- **Clarifier les engagements en matière de performance du bâti**

Afficher clairement les objectifs en autosuffisance (bâtiments à énergie positive) des bâtiments neufs pour les prochaines années. Clarifier également le devenir des programmes murmur.

- **Des manques sur la question de la diversité du type de construction**

Une orientation sur la construction bois par exemple ?

- Inciter à la création de start-up œuvrant pour la transition énergétique (ingénierie verte, ...)

4.3 Sur la haute qualité résidentielle de la Métropole

- **Lutter contre les nuisances sonores** (renforcer cet aspect dans les programmes murmur)
- **Renforcer des micros centres de multi modularité**
- **Co-construire des projets de quartier avec les habitants** (voir 3.1)
- **Favoriser les rencontres entre les habitants par des aménagements adaptés**
- **Inclure la question de la sécurité civile sur les aménagements urbains, en cohérence avec le schéma départemental de sécurité civile**

4.4 Sur la nature en ville et le renforcement de la biodiversité

- **Les corridors écologiques : un lien avec les territoires voisins**

Les corridors écologiques doivent permettre le lien et l'abord des territoires voisins. Une temporalité dans leur aménagement pourrait être affichée.

Travailler avec les habitants l'intégration des corridors écologiques dans les villages, éviter parfois de traverser les espaces habités.

- **Un espace cultivé pour chaque projet urbain**

Tout projet d'aménagement devrait comporter à partir d'un certain seuil un compost partagé et un jardin partagé - avec accompagnement et soutien des habitants.

- **Des oubliés sur la reconquête des berges**

Aucune allusion n'est faite à la Romanche.

Réfléchir à comment lier Vif, Varcès et Vizille en traversant le Drac : comment faire de ce cours d'eau un lien ?

4.5 Sur la santé et la réduction de l'exposition aux nuisances

- **Vérifier le respect des normes anti-radon**

Il serait souhaitable de vérifier la teneur en radon des bâtiments publics scolaires.

- **Définir les zones « calmes » avec les habitants**

Dans le cadre de la lutte contre le bruit, une concertation pourrait être conduite pour identifier des zones calmes.

- **Conduire un travail similaire à la ville de Grenoble sur le plan municipal de santé à l'échelle de la Métropole**

Les participants au groupe de travail :

Collège acteurs économiques :

- Hosni Ben Rejeb, CIDEMA

Collège établissements et services publics :

- Henri De Choudens, Institut des Risques Majeurs

Collège associations :

- Jacqueline Chapuis, Alertes
- Emmanuel Colin de Verdière, ADTC
- Chantal Durantou, Michel Fruneau, Banque Alimentaire
- Alain Freyssinet, Automobile Club Dauphinois
- Najoua Rached et Pierre Louis Serero, LAHGGLO
- Caroline Schlenker, Un nouveau souffle citoyen

Collège habitants :

- Sebastien Aubert, Saint Martin d'Hères
- Bernard Bouverot-Reymond, Poisat
- Yannick Danielou, Saint-Egreve
- Yannick Jacquier, Fontaine
- Dominique Tatur, La Tronche

Collège jeunes :

- Mehdi Taboui, Seyssins
- Baptiste Verdin, Saint Martin d'Hères

Collège territoires voisins :

- Bertrand Christian, Conseil de Développement du Grésivaudan
- Marc Genissieux, Conseil de Développement Alpes Sud Isère

Invité :

- Jean-Pierre Charre, CLUQ
- Janig Mouro, animatrice du Réseau des Conseils de Développement de la RUG